

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 027-242700607-20251006-2025_0287-DE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 octobre 2025
Extrait des délibérations n°12**

Date de convocation : le 30 septembre 2025. Date d'affichage : le 30 septembre 2025.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 6 octobre 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : Salle polyvalente de Hondouville.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HÉNON.

Membres en exercice : 56 Présents : 45 Pouvoirs : 5

Toutes les communes étaient représentées sauf : VENON

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLAINTS
BACQUEPUIS	HUREL William - Excusé	BRIZARD Marie-Odile
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc	LECOMTE Béatrice - Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIÈRE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth -
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier - Excusé
EMANVILLE	DULUT Thierry – Excusé	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice - Excusé
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	PENEL Philippe - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles	
	FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT-LAURENT Martine – Excusée – POUVOIR JP. LEGENDRE	LEGRAND Catherine - Excusée
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTÉ Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Absent	
	RECULARD Sandrine	
	BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabel - Excusée - POUVOIR : I. VAUQUELIN DAVOUST Francis DETAILLE Edouard - Excusé - POUVOIR : F. BRONNAZ LE MERRER Anita LEROY Hélène – Excusée LEVAVASSEUR Katiana – Absente ONFRAY Didier Excusé - POUVOIR : A. CHEUX VAUQUELIN Isabelle	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien - Excusé
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine - Excusée	SASS Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît – Excusé POUVOIR L. BUSSIÈRE	GARREAUD Virginie – Absente
ST AUBIN-D'ECROVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEN Eric
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia - Absente	
VENON	PICARD Philippe - Absent	CHOMONT Hélène - Absente
VILLETTES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 octobre 2025
Extrait des délibérations n°12**

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget GEMAPI - Décision modificative n°1 – virements de crédits

La redevance du SMABI pour 2025 (34 972,00 euros) a été mandatée sur le budget principal. S'agissant d'une contribution en lien avec la compétence eau/ruissellement, il convient de réaffecter cette dépense sur le budget annexe GEMAPI.

Cette dépense peut être couverte partiellement en reprenant les crédits sur les articles 65561 et 20241412 respectivement pour 29 690,00 euros en fonctionnement et 1 100,00 euros en investissement. Le solde sera couvert par un abondement du budget principal à hauteur de 4 182,00 euros.

Par ailleurs, Le montant définitif des travaux de ruissellement a été arrêté sur le budget GEMAPI concernant 4 communes du territoire :

		TOTAL travaux	Dont part commune (4581)	Dont part CDCPN (2151)
4581001.	Saint-Aubin-d'Ecrosville rue vilaine	42 729,80	5 250,28	37 479,52
4581004.	Vitot rue du champ de bataille	54 812,11	27 152,07	27 660,04
4581002.	Epégard rue de la croix blanche	29 921,39	14 287,15	15 634,24
4581003.	Daubeuf-la-campagne route de Vraiville	80 983,81	20 986,34	59 997,47
		208 447,11	67 675,84	140 771,27

Il convient d'ajuster les crédits votés au budget primitif conformément au programme de travaux définitif.

Ci-après les virements de crédits proposés arrondis à l'euro supérieur :

GEMAPI- Section de fonctionnement	
Dépenses	(+) 4 182,00 €
Article 62871 – Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	(+) 34 972,00 €
Article 65561 – Contribution aux organismes de regroupement	(-) 29 690,00 €
Article 023 – Virement à la section d'investissement	(-) 1 100,00 €
Recettes	(+) 4 182,00 €
Article 757361 – Subvention de fonctionnement collectivité de rattachement	(+) 4 182,00 €

GEMAPI- Section d'investissement	
Dépenses	(-) 6 290,00 €
Article 2041412 – Subventions d'équipement versées	(-) 12 500,00 €
Article 2151 – Réseaux de voirie	(+) 11 400,00 €
Article 4581002 – dépense cpté de tiers Epégard	(-) 24 774,00 €
Article 4581003 – dépense cpté de tiers Daubeuf-la-Campagne	(-) 7 569,00 €
Article 4581004 – dépense cpté de tiers Vitot	(+) 27 153,00 €
Recettes	(-) 6 290,00 €
Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	(-) 1 100,00 €
Article 4582002 – recettes cpté de tiers Epégard	(-) 24 774,00 €

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 027-242700607-20251006-2025_0287-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 octobre 2025

Extrait des délibérations n°12

Article 4582003 – recettes cpté de tiers Daubeuf-la-Campagne	(-) 7 569,00 €
Article 4582004 – recettes cpté de tiers Vitot	(+) 27 153,00 €

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la délibération n°19 en date du 14 avril 2025 portant sur l'adoption du budget primitif 2025 relatif au budget GEMAPI,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 29 septembre 2025,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

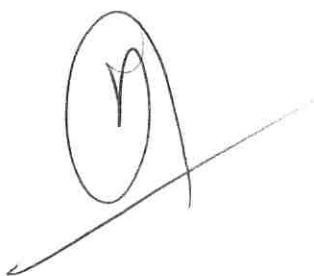
- Approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- Décide les modifications du budget annexe GEMAPI 2025 telles que présentées ci-dessus,
- Autorise le président à signer tous les actes subséquents.

Adoptée à l'unanimité

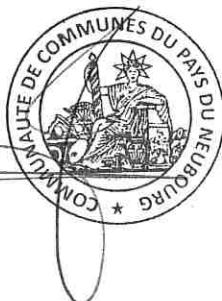
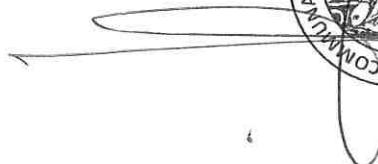
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON



Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE



Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 027-242700607-20251006-2025_0287-DE